

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Service de location de vélos en libre-service ZOOV – mise en place de stations d’expérimentation.

Rapporteur : Patrice Pattée

Depuis les années 1970, Sceaux mène une politique active en matière de développement des circulations douces.

En 2017, 3 stations Velib ont ainsi été aménagées sur le territoire de la Ville pour permettre aux Scéennes et Scéens d’utiliser le vélo en libre-service de la Métropole du Grand Paris.

Depuis le 5 décembre 2019, les Scéennes et Scéens ont découvert une seconde offre de vélo en libre-service sans station, les vélos à assistance électrique (VAE) ZOOV.

L’introduction de cette nouvelle offre sur le territoire de la Ville permet de constater que celle-ci répond à un vrai besoin et est appréciée par les Scéens : 118 utilisateurs en janvier 2020, 196 utilisateurs en juin 2020 pour 6 vélos mis à disposition sur le territoire de la Ville.

Afin d’organiser l’utilisation de ces VAE, il est proposé d’expérimenter l’installation de stations. Ces stations permettent de réguler l’usage de l’espace public par les utilisateurs de ces vélos, la dépose des vélos en dehors des stations dans un rayon de 300 mètres de celles-ci devenant impossible, au risque de ne pas pouvoir mettre fin à la location.

Les données d’utilisation des VAE ZOOV ont permis d’identifier au moins trois points d’usage fréquent : près de la gare RER Robinson, près de la gare RER Sceaux et place du général de Gaulle.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre la ville et la société ZOOV qui permet d’expérimenter l’encadrement de l’offre de vélo en « free floating » et d’autoriser le maire à signer les documents relatifs à cette expérimentation.